

SEANCE DU 25 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 20/04/2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, MONTIER, VANDENDORPE, DURAND-MASSÉ, BERTIN, ALLUIN, FOUCTEAU-ESPINASSE, GRENAT, MAURICE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés : David MASSÉ, Gérard AMIRAULT, Caroline ANTOINE, Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, GUERIN Isabelle
Conseillers votants : 10
Secrétaire de séance : Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

2017/21 Désignation des élus pour la commission PLUI

Vu la Conférence Intercommunale des Maires du 27 février 2017,
Vu la délibération en date du 27 février 2017 arrêtant les modalités de collaboration entre les communes et la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne,
Vu la délibération en date du 27 février 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et arrêtant les modalités de concertation,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que les modalités de collaboration visées ci-dessus mentionnent explicitement les missions de l'instance qu'est le conseil municipal, à savoir : Afin de garantir l'établissement d'un projet partagé et approprié par chacune des communes, les conseils municipaux devront être informés tout au long de la procédure. Ainsi, chaque commune est représentée par un élu titulaire et un élu suppléant, référents pour participer à la commission PLUI, qu'ils soient municipaux ou communautaires.

Quant à la commission PLUI, elle est « composée de 2 élus communautaires (1 titulaire et 1 suppléant) par commune, membre de l'EPCI. Sur délibération spécifique du conseil municipal, chacun des élus communautaires peut être remplacé par un élu municipal. Les élus référents sont le relais entre le conseil municipal et la commission «PLUI ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DESIGNE :

- Guy MONTIER 2nd adjoint, comme élu titulaire de la commune de Marcilly-sur-Vienne à la commission PLUI,
- Thierry BRUNET Maire, comme élu suppléant de la commune de Marcilly-sur-Vienne à la commission PLUI.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la délibération exécutoire à la CC Touraine Val de Vienne – Service Aménagement – Urbanisme.

2017/22 Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Monsieur le Maire rappelle que la commune a dû au 1^{er} janvier 2017, selon la Loi Labbé, gérer différemment l'entretien des espaces communaux en n'utilisant plus aucun produit phytosanitaire.

Cette action nécessite de nouvelles techniques et notamment de nouveaux appareils comme des desherbeurs thermiques, des réciprocatours ou des brosses adaptées à la balayeuse.

La démarche zéro phyto peut faire l'objet d'aides par des partenaires financiers notamment l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui propose aux collectivités un soutien financier à hauteur de 40 % de leurs dépenses avec un plafond à 7 000 €.H.T.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en vue d'acheter du matériel spécifique.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTENT** d'investir dans du matériel adapté
- **SOLLICITENT** l'aide proposée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

2017/23 Rapport annuel 2016 Prix et Qualité du service Assainissement

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Maire doit élaborer un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement,

Considérant que le rapport présenté pour l'année 2016 détaille les caractéristiques du service de l'assainissement collectif et non collectif,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2016.

2017/24 Devis travaux supplémentaires « Jardin du Marais »

Selon le projet d'aménager un espace paysager nommé « Jardin du Marais » en 2016, des travaux furent nécessaires pour la remise en état du mur de la parcelle AB 80 sis Rue du Marais.

Après avoir signé le devis de l'entreprise de maçonnerie BRUNET lors de la réunion de conseil du 20 septembre 2016 pour des travaux sur la tête du mur, Monsieur le Maire explique qu'il est important de remettre en état également le pied du mur.

La SARLU Brunet Ludovic a présenté un devis de 200 € HT ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RETIENT** le devis de la SARLU BRUNET pour 200 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2017.

2017/25 Demande d'adhésion au groupement de commandes du SIEIL

Le Conseil municipal,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de Marcilly-sur-Vienne a des besoins en matière :

- Fourniture et acheminement d'électricité,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL 37 (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire), le SDE 28 (Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir) et le SDEI 36 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de Marcilly-sur-Vienne, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de l'adhésion de la commune de Marcilly-sur-Vienne au groupement de commandes précité pour :
 - o Fourniture et acheminement d'électricité,
- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- **PREND** acte que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Marcilly-sur-Vienne, et ce sans distinction de procédures,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- **HABILITE** le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Marcilly-sur-Vienne.

Informations

Elections Présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017

Permanence des assesseurs : le 23 avril

- 8 h – 10 h 45 : Thierry BRUNET – Maud BERTIN – Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA
- 10 h 45 -13 h 30 : Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE – David MASSÉ – Caroline ANTOINE

- 13 h 30 – 16 h 15 : Philippe DOREAU – Benoît VANDENDORPE – Jean-Paul MASSÉ-DURAND
- 16 h 15 – 19 h : Claudy MAURICE – Guy MONTIER – Isabelle GUERIN

Permanence des assesseurs : le 07 mai

- 8 h – 10 h 45 : Thierry BRUNET – Caroline ANTOINE – Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA
- 10 h 45 -13 h 30 : Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE – David MASSÉ – Jean-Bernard ALLUIN
- 13 h 30 – 16 h 15 : Guy MONTIER – Isabelle GUERIN – Brigitte GRENAT
- 16 h 15 – 19 h : Claudy MAURICE – Gérard AMIRAULT – Jean-Paul MASSÉ-DURAND

8 mai

Commémoration au cimetière (11h30), suivie du repas du CCAS à la salle socioculturelle.

Démarche zéro phytosanitaire

Le représentant de la chambre d'agriculture animera une sensibilisation des élus et des habitants, samedi 20 mai 2017 à partir de 10h, dans les rues du bourg.

Route de l'Eau

La manifestation se déroulera le samedi 20 mai 2017. Le CPIE organise des ateliers ludiques animés accompagnés par des chants de marins. Le comité des fêtes et l'association le gardon de Marcilly se chargeront de la restauration le soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 25 avril 2017 : liste des délibérations et tableau des visas

2017/21	Désignation des élus pour la commission PLUI
2017/22	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
2017/23	Rapport annuel 2016 Prix et Qualité du service Assainissement
2017/24	Devis travaux supplémentaires « Jardin du Marais »
2017/25	Demande d'adhésion au groupement de commandes du SIEIL

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	<i>Absent excusé</i>
VANDENDORPE Benoît	
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAULT Gérard	<i>Absent excusé</i>
ANTOINE Caroline	<i>Absente excusée</i>
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	<i>Absente excusée</i>
GUÉRIN Isabelle	<i>Absente excusée</i>
BERTIN Maud	
ALLUIN Jean-Bernard	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	
GRENAT Brigitte	
MAURICE Claudy	